

1875



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss 30 septembre 1991

Décision

Decisione

Délégation suisse à la 26ème session de la Conférence générale de
 l'UNESCO - Paris, 15 octobre - 17 novembre 1991

Vu la proposition du DFAE du 16 septembre 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. La délégation suisse à la 26ème session ordinaire de la Conférence générale, qui aura lieu à Paris du 15 octobre au 17 novembre 1991, est composée de la manière suivante :

Chef de la délégation

M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Keusch, Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

Chef adjoint de la délégation

M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO

Délégués

M. Franz Muheim, Membre suisse du Conseil exécutif de l'UNESCO

M. Edgar Tripet, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO

M. le Professeur Michel Aragno, Président de la Section sciences naturelles de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO



- 2 -

Experts

Mme Annamaria Bernasconi, Fonctionnaire scientifique à l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur

Mme Anne-Pascale Krauer Müller, Collaboratrice diplomatique à la Section des affaires multilatérales de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères

M. Pierre Luisoni, Délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science du Département fédéral de l'intérieur

M. Dieter Pfirter de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères

M. le Professeur Pierre de Senarclens, membre de la Section sciences sociales de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO

M. Bernard Theurillat, secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

2. En cas de besoin, le Chef de la délégation pourra faire appel à d'autres experts dans des domaines spécifiques s'il devait juger leur présence indispensable.

3. Les indemnités journalières seront fixées d'entente avec l'Office fédéral du personnel. Les frais de voyage et de séjour de M. Luisoni



SOISSCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTS - 3 - ANGELEGENHEITEN

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEPARTAMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

seront pris en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Les indemnités des délégués ou experts ayant un rapport de service avec la Confédération seront pris en charge par leur office respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des délégués ou experts qui n'ont pas de rapports de service avec la Confédération sont à la charge de l'article budgétaire 0103-3160.002, "Délégations désignées par le Conseil fédéral".

Pour extrait conforme

Hanna Mural

Protokollauszug an:
 ohne / mit Beilage

z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
	X	EDI	5	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
	X	BK	4	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.734.21 (26ème)

Berne, le 16 septembre 1991

Au Conseil fédéral

**Délégation suisse à la 26e session de la Conférence générale
de l'UNESCO, Paris, 15 octobre au 7 novembre 1991**

I Introduction

La 26e session de la Conférence générale de l'UNESCO se tiendra au siège de l'Organisation, à Paris, du 15 octobre au 7 novembre 1991.

Rassemblant tous les 2 ans les 159 Etats membres, la Conférence générale est l'organe suprême de l'Organisation, dont elle oriente les travaux et détermine la marche.

La présente proposition a pour but, d'une part de vous informer des questions dont la Conférence générale débattrà cet automne et de leurs enjeux pour notre pays et, d'autre part, de soumettre à votre approbation les principaux éléments de la ligne qui sera celle de la délégation suisse ainsi que la composition de cette délégation.

II Questions soumises à la Conférence générale

La prochaine session de la Conférence générale représente une étape importante pour l'UNESCO. Elle doit permettre :

- de définir la place que l'Organisation occupera sur la scène internationale au cours des prochaines années et le rôle qu'elle jouera dans le contexte général du développement de l'ensemble des ressources humaines,



- de déterminer l'orientation et les modalités d'une action qui doit être complémentaire de celle d'autres organisations intergouvernementales, dans le sens d'une synergie optimale entre les organisations,
- de resserrer encore l'éventail des priorités au niveau du programme et budget 1992-93, de façon à mieux répondre, dans le cadre des ressources disponibles, aux besoins des Etats membres et aux attentes des partenaires de l'Organisation,
- et de poursuivre la rénovation des modalités de fonctionnement de l'UNESCO.

Le bref aperçu qui suit permettra de situer cette étape dans un contexte plus général.

L'UNESCO, dont les ressources, rappelons-le, ont été réduites de plus d'1/4 en 1984 à la suite du départ des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne (ainsi que de Singapour) est engagée depuis plusieurs années dans un processus de réforme qui doit permettre de restaurer pleinement sa crédibilité et de créer des conditions propices au retour des pays précités. Des progrès notables ont été réalisés en matière de dépolitisation : les controverses idéologiques qui s'étaient glissées au coeur de certains des travaux de l'UNESCO (par exemple en matière d'information) appartiennent au passé, autant que l'on puisse en juger. Sur le plan de la gestion, le redressement n'est par contre pas encore acquis. D'une manière générale, l'impact de l'action de l'UNESCO dans le monde pourrait être meilleur. Sans avoir à ce jour réussi une percée décisive en matière de réforme, l'UNESCO traverse de surcroît - comme d'autres institutions spécialisées d'ailleurs - une période difficile sur le plan financier. La pénurie à laquelle elle doit faire face ne résulte pas seulement du départ des Etats membres déjà mentionnés, mais est aussi liée à des développements intervenus entre temps sur le plan économique mondial, qui affectent la volonté et la capacité

des Etats membres de s'acquitter normalement de leurs contributions, pourtant obligatoires, au budget de l'Organisation. Cette crise se traduit actuellement par d'importants arriérés de paiements.

Lors de sa prochaine session, la Conférence générale aura pour tâche immédiate de fixer les lignes directrices et le cadre financier de l'action de l'UNESCO pour les 2 prochaines années (adoption du programme et budget 1992-93).

Les Etats membres seront également appelés à se prononcer sur diverses initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation par le biais d'une révision du mode de composition et des méthodes de travail du Conseil exécutif (organe restreint réunissant 2 fois par an 51 des Etats membres et dans lequel la Suisse est actuellement représentée). Au premier plan, figure une proposition d'amendement de l'Acte constitutif déposée le printemps dernier par le Japon - actuellement le plus gros contributeur de l'UNESCO, ce qui confère à son initiative un poids évident.

III Enjeux pour la Suisse

Le projet de programme et budget 1992-93 préparé par le Secrétariat sur la base d'une consultation des Etats membres suit dans l'ensemble leurs lignes directrices. L'examen préalable de ce document par le Conseil exécutif à sa session du printemps dernier n'a pas révélé la nécessité de remaniements très profonds. C'est donc un projet déjà consolidé qui sera soumis à la Conférence générale. Il constitue une bonne base de travail pour la Suisse, étant marqué par d'indéniables efforts en vue d'une concentration des programmes de l'Organisation. Il s'agira d'améliorer encore ce projet là où cela est possible, en prenant en compte la crise financière évoquée plus haut, qui pourrait imposer des aménagements encore plus poussés du programme et du budget de l'UNESCO que le

- 4 -

Conseil exécutif et le Directeur général de l'Organisation, M. F. Mayor (Espagne) ne l'envisageaient il y a quelques mois. L'heure est de toute évidence au dégraissage, ce qui implique une réduction du personnel du Secrétariat. L'intérêt de la Suisse est qu'une telle réduction soit conduite de façon à ne pas affecter la mise en oeuvre des programmes prioritaires à ses yeux et à ne pas dévitaliser les services clefs du Secrétariat. L'entente s'annonce difficile dans ce domaine où des intérêts divergents seront en cause.

La Conférence générale devra aussi débattre formellement de divers projets de réforme, dont la proposition japonaise citée plus haut. Cette dernière est raisonnable et aurait été acceptable pour nous, mais il s'est rapidement avéré qu'elle ne réunirait pas l'unanimité indispensable pour une réforme d'une telle portée. Toute une série d'initiatives ont entre-temps été prises par divers pays ou groupes de pays afin d'amender cette proposition dans un sens ou un autre - parmi lesquelles une initiative de la CEE qui édulcore passablement la proposition du Japon (et a par conséquent mal été accueillie par ce dernier), mais a le mérite de fournir actuellement la base d'un compromis auquel nous devrions pouvoir nous rallier. A l'égard de cette question également, les débats s'annoncent difficiles, même si le principe même d'une révision de l'Acte constitutif est largement accepté par les Etats membres.

Il s'agira en résumé cet automne :

- d'approfondir la réforme d'ensemble de l'UNESCO,
- d'arrêter un budget d'austérité,
- et d'adopter un programme d'action bien structuré et réaliste pour 1992-93.

IV Ligne de la délégation suisse

L'évolution de l'UNESCO va dans la bonne direction. La délégation suisse prendra en compte l'accélération de la réforme qui se manifeste actuellement, et - développement tout récent - le fait que le Directeur général lui-même semble résolu à s'attaquer plus vigoureusement aux problèmes fondamentaux de l'Organisation.

La participation de la Suisse à l'UNESCO demeure un élément important de notre politique de coopération multilatérale (politique centrale pour un petit pays comme la Suisse), mais notre engagement se veut sans complaisance, dans la logique de la politique à la fois critique et constructive suivie à l'égard de l'UNESCO au cours des dernières années.

La délégation suisse continuera tout d'abord à plaider pour une concentration et une meilleure inter-disciplinarité des programmes et pour une transparence budgétaire maximale, dans la ligne de l'action incisive développée au Conseil exécutif par l'ancien Conseiller aux Etats Franz Muheim, qui représente notre pays depuis 1987 au sein de ce Conseil. En harmonie avec la politique du Groupe de Genève (principe de la croissance réelle zéro entre autres), elle oeuvrera en particulier pour une politique restrictive en matière budgétaire, pour une gestion plus rigoureuse (notamment pour le règlement des arriérés de contributions) et pour une réduction des frais administratifs. La délégation s'engagera par ailleurs pour la poursuite de la restructuration du Secrétariat.

Le mandat de M. Muheim prenant fin à l'issue de la Conférence générale, son siège au Conseil sera par ailleurs libéré - au bénéfice, du moins nous l'espérons, de l'Autriche, qui fait campagne pour être à nouveau représentée au Conseil. Nous soutenons la candidature autrichienne, dans notre propre intérêt : l'élection de l'Autriche faciliterait en effet un retour ultérieur de la Suisse au

Conseil, qui constitue notre objectif à moyen terme - dans l'hypothèse où nous pourrions reprendre ce siège à l'expiration du mandat autrichien.

Un accent particulier sera enfin mis sur la coordination de nos positions et initiatives avec celles de pays - notamment européens - partageant nos vues sur l'UNESCO : le resserrement de nos liens avec ces pays revêt, dans la perspective de notre départ du Conseil, une importance qu'il est à peine besoin de souligner.

La priorité suisse, pendant cette conférence, sera d'assurer l'aboutissement de la réforme en cours sur la base des divers projets présentés ces derniers mois, sans que les débats sur cette question n'occultent l'examen du projet de programme et de budget, qui ne doit pas être réduit à une simple formalité.

V Composition de la délégation suisse

L'ordre du jour de la Conférence générale comporte plus de 80 points dont l'examen est réparti entre la plénière, 5 commissions de programme, la commission administrative, 3 comités et le bureau. La délégation suisse sera engagée dans 10 de ces 11 organes.

Pour couvrir l'ensemble des travaux et être en mesure d'intervenir dans les domaines spécifiques - éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication, droits de l'homme, etc. - qui seront traités dans les différentes enceintes siégeant souvent simultanément (et notamment pour pouvoir participer activement aux débats du Comité juridique qui traitera les questions de réforme, et dont la Suisse est fort heureusement membre), plusieurs délégués et experts doivent pouvoir être engagés en même temps.

- 7 -

Nous vous proposons de confier la direction de la délégation à l'Ambassadeur Jean-Pierre Keusch, Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères.

Le chef adjoint de la délégation serait l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO.

La présence à Paris des délégués et experts se limitera dans tous les cas à la durée des travaux des commissions qui traitent de leurs domaines de compétences respectifs.

Les délégués seraient les suivants :

- M. Franz Muheim, membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui suivrait les travaux de la Commission administrative.
- M. Edgar Tripet, président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, qui suivrait les travaux de la Commission II.
- Le Professeur Michel Aragno, président de la Section sciences naturelles de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, qui suivrait les travaux de la commission III, chargée de l'examen du champ majeur de programme II "La science pour le progrès et l'environnement".

Les experts suivants complèteraient la délégation (liste établie suivant l'ordre alphabétique) :

- M. Claude Barbey, adjoint diplomatique à la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO, appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

- 8 -

- Mme Annamaria Bernasconi, fonctionnaire scientifique à l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur, qui suivrait les travaux de la Commission IV consacrés au champ majeur de programme III "La culture : passé, présent, avenir".
- Mme Anne-Pascale Krauer Müller, collaboratrice diplomatique à la Section des affaires multilatérales de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères, qui suivrait les travaux des Commissions IV et V
- M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, qui suivrait, en alternance avec M. Tripet, les travaux de la Commission II, chargée de l'examen du champ majeur de programme I "L'éducation et l'avenir" avec pour principal projet mobilisateur, la lutte contre l'analphabétisme
- Mme Sylvie Matteucci, chef de la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères
- M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science du Département fédéral de l'intérieur, qui suivrait les travaux de la Commission I consacrés aux problèmes de l'information (Programme général d'information et centre d'échange d'informations) et, en alternance avec les autres délégués les Commission II et III.
- M. Michel Pache, délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO

- 9 -

- M. Dieter Pfirter de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères, qui suivrait les travaux du Comité juridique.
- Mme Ursula Rellstab, vice-présidente de la Section culture de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et présidente du Groupe de travail "Décennie mondiale pour le développement culturel", qui suivrait les travaux de la Commission IV dans ce domaine
- Le Professeur Pierre de Senarclens, membre de la Section sciences sociales de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, qui suivrait les travaux de la Commission de programme V consacrés aux sciences sociales et humaines.
- M. Robert Steiner, chef suppléant de la Section des Nations Unies et des Organisations internationales appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères, qui suivrait en alternance avec M. Muheim, les travaux de la Commission administrative
- M. Bernard Theurillat, secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères, qui suivrait les travaux de la Commission I consacrés aux commissions nationales et de la Commission III, en alternance avec le professeur Aragno.

Dans le cas où le besoin s'en ferait sentir, le Chef de la délégation pourrait faire appel à d'autres experts s'il devait juger leur présence indispensable.

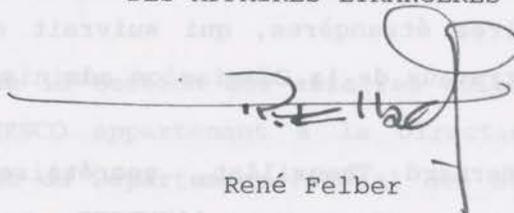
La Conférence générale se tenant au siège de l'UNESCO à Paris, il convient de relever que la présence au sein de la délégation de l'Ambassadeur Nordmann, de M. Michel Pache et de M. Franz Muheim,

- 10 -

qui participera aux travaux de la Conférence dans le cadre de son mandat de membre suisse du Conseil exécutif, n'implique aucune charge financière supplémentaire pour la Confédération.

Les offices compétents des Départements fédéraux de l'intérieur et des finances ont été consultés et ont donné leur assentiment à cette proposition. Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Annexe :

- Projet de décision (2 exemplaires)

Pour co-rapport :

- DFI
- DFF

Extrait du procès-verbal :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| - DFAE | 6 ex. pour exécution |
| - DFI | 3 ex. p.i. |
| - DFF | 7 ex. p.i. |
| - Délégation des finances | 5 ex. p.i. |
| - Contrôle des finances | 2 ex. p.i. |
| - Chancellerie fédérale | pour établissement des pouvoirs |

Délégation suisse à la 26ème session de la Conférence générale de
l'UNESCO - Paris, 15 octobre - 17 novembre 1991

Vu la proposition du DFAE du 16 septembre 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. La délégation suisse à la 26ème session ordinaire de la Conférence générale, qui aura lieu à Paris du 15 octobre au 17 novembre 1991, est composée de la manière suivante :

Chef de la délégation

M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Keusch, Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

Chef adjoint de la délégation

M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO

Délégués

M. Franz Muheim, Membre suisse du Conseil exécutif de l'UNESCO

M. Edgar Tripet, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO

M. le Professeur Michel Aragno, Président de la Section sciences naturelles de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Experts

M. Claude Barbey, Adjoint diplomatique à la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO, appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

Mme Annamaria Bernasconi, Fonctionnaire scientifique à l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur

Mme Anne-Pascale Krauer Müller, Collaboratrice diplomatique à la Section des affaires multilatérales de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères

M. Pierre Luisoni, Délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Mme Sylvie Matteucci, Chef de la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science du Département fédéral de l'intérieur

M. Michel Pache, délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO

M. Dieter Pfirter de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères

Mme Ursula Rellstab, vice-présidente de la Section culture de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et présidente du Groupe de travail "Décennie mondiale pour le développement culturel"

UNGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 - 3 -
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

92072

3003 Bern, den 24. September 1991

M. le Professeur Pierre de Senarclens, membre de la Section sciences sociales de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO

An den Bundesrat

M. Robert Steiner, chef suppléant de la Section des Nations Unies et des Organisations internationales appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

UNESCO - Konferenz in Paris, 13.10. - 7.11.1991

M. Bernard Theurillat, secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

Mitschrift

2. En cas de besoin, le Chef de la délégation pourra faire appel à d'autres experts dans des domaines spécifiques s'il devait juger leur présence indispensable.

Wir sind mit dem Antrag des EDI nicht einverstanden und

3. Les indemnités journalières seront fixées d'entente avec l'Office fédéral du personnel. Les frais de voyage et de séjour de M. Luisoni seront pris en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Les indemnités des délégués ou experts ayant un rapport de service avec la Confédération seront pris en charge par leur office respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des délégués ou experts qui n'ont pas de rapports de service avec la Confédération sont à la charge de l'article budgétaire 0103-3160.002, "Délégations désignées par le Conseil fédéral".

vertretbaren Rahmen und lässt sich mit dem Grundsatz der wirtschaftlichen und sparsamen Mittelverwendung nicht mehr vereinbaren. Die schweizerischen Interessen sollten an dieser Konferenz auch mit einer wesentlich kleineren Delegation wahrgenommen werden können. Pour extrait conforme
 Le Secrétaire
 schuss und jede Sonderfrage separat nach Paris entsandt werden muss. Wir erinnern daran, dass die Finanzdele-



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

920.2

3003 Bern, den 24. September 1991

An den Bundesrat

UNESCO - Konferenz in Paris, 15.10. - 7.11.1991

M i t b e r i c h t

zum Antrag des EDI vom 16. September 1991

Wir sind mit dem Antrag des EDI nicht einverstanden und

beantragen, die Konferenzdelegation auf höchstens 10 Mitglieder zu begrenzen

Begründung:

Die vorgeschlagene Konferenzdelegation ist weit überdimensioniert. Mit den vorgesehenen 17 Mitgliedern sprengt sie den vertretbaren Rahmen und lässt sich mit dem Grundsatz der wirtschaftlichen und sparsamen Mittelverwendung nicht mehr vereinbaren. Die schweizerischen Interessen sollten an dieser Konferenz auch mit einer wesentlich kleineren Delegation wahrgenommen werden können, ohne dass für jeden Unterausschuss und jede Sonderfrage ein Spezialist nach Paris entsandt werden muss. Wir erinnern daran, dass die Finanzdele-

gation den Bundesrat schon wiederholt zum Masshalten bei der Bestellung von Auslanddelegationen aufgefordert hat.

EIDG. FINANZDEPARTEMENT

Stich

Stich

bedingten, die Konferenzdelegation auf höchstens 10 Mitglieder zu beschränken

Die vorgeschlagene Konferenzdelegation ist weit überdimensioniert. Mit den vorgesehenen 17 Mitgliedern sprengt sie den vertraglichen Rahmen und lässt sich als des Grundsatzes der wirtschaftlichen und sparsamen Mittelverwendung nicht mehr verhalten. Die schweizerischen Interessen sollten an dieser Konferenz auch mit einer wesentlich kleineren Delegation vertreten werden können, ohne dass für jeden Unterpunkt und jede Sonderfrage ein Spezialist nach Paris entsandt werden muss. Wir erinnern daran, dass die Finanzde-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.734.21 (26ème)

Berne, le 27 septembre 1991

Au Conseil fédéral

**Délégation suisse à la 26e session de la Conférence générale
de l'UNESCO, Paris, 15 octobre au 7 novembre 1991**

Prise de position sur le co-rapport du DFF du 24 septembre 1991

Nous ne pouvons donner notre accord à la proposition susmentionnée du DFF, mais sommes prêts, au vu des arguments exposés, à opérer une certaine réduction et à limiter la délégation suisse à 12 personnes en tout.

Justification :

La Suisse, qui s'est engagée ces dernières années sans discontinuité dans le processus de réforme et d'amélioration des programmes et prestations de l'UNESCO et qui est actuellement représentée au Conseil exécutif, doit pouvoir défendre au mieux ses intérêts prioritaires au niveau de la Conférence générale elle-même.

Ceci implique la présence de délégués ou experts en plénière, dans chaque commission de programme ainsi que dans l'importante commission administrative (aucun critère ne permet de privilégier une commission plutôt qu'une autre, chacune de ces commissions examinant des parties du projet de programme et budget 1992-93 qui intéressent la Suisse), ainsi que dans le Comité juridique (pour suivre les débats initiés par la proposition japonaise évoquée dans notre proposition du 16 septembre 1991). La Suisse présentera par ailleurs 3 projets de résolution (dans le secteur de l'environnement - bio-diversité et déchets - et dans le secteur des sciences sociales), qui seront soumis à la Commission III et à la Commission V et devront y être présentés et défendus activement par un délégué ou un expert.

Deux des délégués prévus dans notre proposition déjà citée sont d'autre part candidats à une vice-présidence de commission (M. Tripet pour la Commission II et M. Aragno pour la Commission III). En cas d'élection, leur remplacement doit être assuré au siège réservé à la Suisse pour que les positions des offices et services compétents puissent être défendues.

La concertation et la coordination avec les pays ayant des vues proches des nôtres sur les points principaux de l'ordre du jour de la Conférence générale - qui s'effectue dans le cadre de réunions informelles tenues en parallèle des séances de la plénière et des commissions - nécessitent également des ressources suffisantes.

La composition de la délégation doit enfin respecter la répartition des compétences en Suisse pour les questions traitées à la fois au niveau fédéral et au niveau cantonal (ce qui justifie par exemple, pour les questions d'éducation, la participation de la CDIP comme celle de l'OFES).

De manière générale, la présence de chaque délégué ou expert venu de Suisse se limitera strictement à la durée des travaux de commissions traitant de leurs domaines de compétences respectifs, comme nous l'avions déjà précisé dans notre proposition du 16 septembre 1991.

Sur la base de ces critères, nous proposons que la délégation suisse soit composée comme suit :

Délégués :

- M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Keusch, Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères (chef de la délégation).
- M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO (chef adjoint).
- M. Franz Muheim, Membre du Conseil exécutif de l'UNESCO (Commission administrative).
- M. Edgar Tripet, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO (Commission II).
- Le Professeur Michel Aragno, Président de la Section sciences naturelles de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO (Commission III).

Experts :

- Mme Annamaria Bernasconi, Fonctionnaire scientifique à l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur (Commission IV, champ majeur de programme III).
- Mme Anne-Pascale Krauer Müller, Collaboratrice diplomatique à la Section des affaires multilatérales de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères (Commission IV, champ majeur de programme IV).
- M. Pierre Luisoni, Délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (Commission II, en alternance avec M. Tripet).
- M. Marino Ostini, Adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science du Département fédéral de l'intérieur (Commission I - programme général d'information et centre d'échange d'informations - et Commission II).

1976

An den Bundesrat

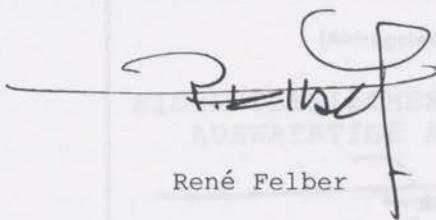
- M. Dieter Pfirter, Collaborateur de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères (Comité juridique).
- Le Professeur Pierre de Senarclens, Membre de la Section sciences sociales de la Commission nationale suisse pour l'UNESACO (Commission de programme V).
- M. Bernard Theurillat, Secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, appartenant à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères (Commission I - questions relatives aux Commissions nationales - et Commission III, en alternance avec le Professeur Aragno).

Mehraufwand infolge der Anstellung einer grösseren Anzahl von Temporärpersonal und der versorgungsbedingten Anpassung

Il s'agit d'un minimum absolu, en dessous duquel la crédibilité de la participation suisse à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO ne serait plus assurée.

Nous relevons enfin, à titre indicatif, que lors de la précédente session de la Conférence générale (en 1989), les délégations de deux pays comparables au nôtre (Autriche et Suède) ont compté chacune 22 personnes en tout.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

18. Sep. 1991

Obiges Kreditbegehren wird antragsgemäss bewilligt.

Für getreuen Auszug
der Protokollbücher:



- 6 aus Vollzug
- 7 zur Kenntnis
- 2 " "
- 13 " "